



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2020 / 2021

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U15 (JOUEURS NES EN 2006)
« TOUR SECTEUR »

LIEU : AMIENS PORTO

SURFACE : terrain synthétique

DATE : Mercredi 23 septembre 2020 de 13H30 à 15H30

HORAIRE RDV : 13H15

FC AMIENS PORTO	<u>HAMRAOUI Islem (GB) – MAILLARS Lucas (GB) – LUSHA Nerlil (GB)</u> – ABOU Ylan (ATTD/MOFF) – BEDROUNI Abdelar (ATTD/MOFF) – RENAUX Dylan (DC/LG) – MAILLARD Léo (DC/LD) – EDOUAIRE Houcine (MOFF) – SIMON Valentin (LD/DC) – WELAUX Kyllian (ATT) – RADHOUI Wail (MOFF) – BOLIMA Yochi (ATT) – SLYRH Fatah (MOFF/ATT) – FASHOGBON Joseph (MDEF/MOFF) – DARRAS Adam (DC/MDEF) – KHALIOUF Ridwane (LG/MDEF) – MUFAUME Malcom (MOFF/ATTD) – KHALDI Alim (MOFF/ATT) – DUBOILE Maxence (MG/ATT) – IDEZ Mathis (ATT) – AFANTROUSSE Saïd (MG/MD).
AMIENS ES PIGEONNIER	DESPOIS Nolan (ATTD/ATTG) – BOUDARGA Jussim (ATTA/ATTD) – MIKUNGA MAKIESE Japhet (LD/LG) – BOUZIANI Reidwane (ATTD/ATTG) – MIDAGOV Oumar (MDEF/MOFF) – AZARROUY Ilyess (DC/LD) – <u>HABABEA Ygan (GB) etr.</u>
RC AMIENS	SPILMONT Aidan (DC) – BOUABDALLAH I. (LD) – MAQUAIRE D. (M) – PERRIN Joshua (ATTG) – TRANCART M. (ATT) – BOLLAURINWA A. (ATTD) etr.
RC SALOUEL	DUPONT Bastien (DC) – MARISSIAUX Mathis (ATT) – NGUELLE NTOUBA Hervé Patrick (MIL) – THOMAS Tom (LD).
ABSENTS EXCUSES (Blessé) / ABSENTS EXCUSES (UNSS)	
ENCADREMENT	DUVAL Florian - DARRAS Ludovic – BOUTARFA Mounir – MERCIER Quentin – ACLOQUE Nicolas – GNINGUE Demba.

RAPPEL DES POSTES :

- GB (gardien de but).
- LD (Défenseur latéral droit) - LG (défenseur latéral gauche) - DC (défenseur central).
- MDEF (milieu défensif) - MOFF (milieu offensif) - MD (milieu droit) - MG (milieu gauche).
- ATTA (attaquant axial) - ATTD (attaquant droit) - ATTG (attaquant gauche).

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	